

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Référence : FJV-SST1 – (Mise à jour : Septembre 2025)

**PUBLIC :** Tout le personnel.

**PRE REQUIS :** Aucun.

**DUREE :** 2 journées de 14h00.

**EFFECTIF :** 4 minimum – 10 maximum par session.

**LIEUX DE REALISATION :** Dans vos locaux.

**TARIF :** Nous consulter.

*Le + FJV*

*Capacité à s'adapter à tous les publics. Cette formation peut être délivrée en LSF*



■ Théorie ■ Pratique

## Objectifs pédagogiques :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
- Contribuer à la mise en oeuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.

## Méthode mobilisée :

- Ils'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au dernier référentiel de l'INRS. La théorie est tout de même nécessaire, notamment pour toute la partie prévention.
- Elle se déroule en 4 étapes :
  - o Pratique.
  - o Démonstration.
  - o Atelier.
  - o Mise en situation.

## Contenu de la formation :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
- Protéger de façon adaptée

- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière approprié
- Situer son rôle de SST de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

### **Matériel pédagogique utilisé :**

- PAP
- Visuels sur vidéo projecteur
- Plan d'intervention SST
- Mannequins de secourisme (adulte, enfant, nourrisson)
- Kit de maquillage
- Défibrillateur de formation
- Kit de matériels inertes pour cas concret

### **Validation de la formation :**

- Le certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant réussi les épreuves de certifications.
- La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

- Nous consulter.

### **Informations complémentaires :**

Document remis en fin de formation : aide-mémoire INRS